

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du mardi 29 mai 2018

L'ordre du jour est le suivant :

I/ Approbation des comptes rendus des conseils communautaires du 07 mars et du 11 avril 2018.

II/ Décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT.

III/ Délibérations dont les synthèses sont jointes :

AFFAIRES FINANCIERES (rapporteur Luc WAYMEL).

- 1) Budget annexe Commerces de proximité : Décision Modificative n° 1.

VOIRIE (rapporteur Jean-Paul MONSTERLEET).

- 2) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCHF et la CCFI portant sur la réalisation des travaux de voirie du Chemin de VENUS à Bollezeele. ANNEXE N°1.

URBANISME (rapporteur Pierre BOUTTEMY).

- 3) Confirmation du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines ou à urbaniser du PLU de Hoymille.

TOURISME (rapporteur Maryse LEPROVOST).

- 4) Modification des représentants de l'OTI.

RESSOURCES HUMAINES (rapporteur Hervé SAISON).

- 5) Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.

Etaient présents :

Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, délégués de BERGUES ; Madame Martine VANDEWALLE déléguée de BIERNE ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Madame Marie LERMYTTE, déléguée de BROUCKERQUE ; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELEBROUCK ; Monsieur Stéphane COLAERT, délégué suppléant de CROCHTE ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM ; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; Monsieur Didier ROUSSEL, délégué d'ESQUELBECQ ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE ; Monsieur Fabrice LAMIAUX, délégué de HOLQUE ; Monsieur Hervé SAISON, Monsieur Jérôme VERMERSCH, Madame Michèle POULEYN, Madame Dorothee BLONDE, délégués d'HONDSCHOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ ; Madame Christine CAMUS, Madame Valérie ROBERT, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET ;

Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Monsieur Bruno BRONGNIART, Madame Chantal MOFFELEIN, délégués de REXPOËDE; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE; Monsieur Pierre BOUTTEMY, Madame Annie BLANCKAERT, délégués de WARHEM ; Monsieur Daniel DESCHODT, Monsieur Éric BLIN, délégués de WATTEN; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Monsieur Christophe DEGRAND, Madame Maryse LEPROVOST, Monsieur Loïc THOMAS, Monsieur Jean-Lin PLANCKE, délégués de WORMHOUT; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER.

Excusés : Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE, qui a donné pouvoir à Monsieur André FIGOUREUX ; Monsieur Paul LAMMIN, Madame Marie PLANCKE, délégués de BERGUES ; Monsieur Gérard LESCHIEUX, délégué de BIERNE, qui a donné pouvoir à Madame Martine VANDEWALLE ; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE, qui a donné pouvoir à Monsieur Vincent PAUWELS ; Madame Pascale VANPEPERSTRAETE, déléguée d'ESQUELBECQ, qui a donné pouvoir à Monsieur Didier ROUSSEL ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX, qui a donné pouvoir à Madame Claudine DELASSUS ; Madame Vanessa DANSET, déléguée de WATTEN, qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, Monsieur Frédéric DEVOS, délégué de WORMHOUT, qui a donné pouvoir à Christophe DEGRAND; Madame Cristelle DOUARD, déléguée de WORMHOUT, qui a donné pouvoir à Madame Maryse LEPROVOST ; ; Madame Chantal COMYN, déléguée de ZEGERSCAPPEL, qui a donné pouvoir à Didier ROUSSEL.

Absents : Monsieur François DELATTRE, délégué d'HONDSCHOOTE ; Madame Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE.

Le secrétariat de la séance est assuré par M. Paul JANSSEN

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers excusés : 12

Nombre de conseillers absents : 3

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 55

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président présente la nouvelle Directrice Générale des Services de la CCHF, Mme Nathalie Wissocq, qui était au service des affaires générales et à la communication mutualisée entre la ville de Calais et l'agglomération, avant septembre 2016, elle occupait le poste de DGS de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, où elle a, entre autres missions, élaboré et suivi le projet SENEQ.

Monsieur le Président : « Au nom de tous les Elus, collaboratrices, collaborateurs et en mon nom personnel, je souhaite la bienvenue à Madame WISSOCQ pour que tous ensemble nous puissions travailler à l'intérêt public de chacune de nos 40 communes de la CCHF et ce dans un réel climat partenarial basé sur la confiance réciproque. »

Madame Nathalie WISSOCQ, DGS, est invitée à procéder à l'appel.

Le quorum est atteint.

Monsieur Paul JANSSEN est nommé secrétaire de séance.

- ✓ **Approbation des procès-verbaux des Conseils Communautaires du 07 mars et du 11 avril 2018.**

Les présents procès-verbaux ont été adressés par courriel ou par courrier le 23 mai 2018. Ils sont soumis, pour approbation, au Conseil Communautaire.

Il n'y a pas d'observation, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

- ✓ **Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du CGCT.**

Il est communiqué au Conseil Communautaire la liste des décisions prises par Monsieur le Président en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et reprises dans le tableau adressé par courriel ou par courrier.

Aucune observation.

AFFAIRES FINANCIERES (rapporteur Monsieur Luc WAYMEL)

1. Budget annexe Commerces de proximité : Décision Modificative n° 1 (Délibération n°18.043)

Par délibération 18-014 du 7 mars 2018, le Conseil Communautaire a admis en non-valeur une créance d'un total de 6 318.15 €.

La somme correspondante n'a pas été inscrite au Budget Primitif, afin de pouvoir effectuer les écritures comptables relatives à cette décision, *il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la Décision Modificative suivante :*

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section d'investissement	7 000,00	0,00		
D-6541 : Créances admises en non valeur	0,00	7 000,00		
TOTAL R002 : Résultat de fonctionnement reporté				
Total FONCTIONNEMENT	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section d'exploitation			7 000,00	
D 2138 : Aménagements/Constructions (provision inscrite au budget)	7 000,00			
Total INVESTISSEMENT	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DM1	-7 000,00 €		-7 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative.

VOIRIE (rapporteur Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET)

2. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCHF et la CCFI portant sur la réalisation des travaux de voirie du Chemin de VENUS à Bollezeele – ANNEXE N°1. (Délibération n°18.044).

La CCFI réalise les travaux de voirie du Chemin de VENUS à Rubrouck mitoyen avec Bollezeele.

La commune de Bollezeele souhaite également la réfection de cette route qui a été inscrite au budget 2018 de la CCHF.

Afin de faciliter la gestion technique de ce chantier, la CCHF souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la CCFI.

Une convention passée entre la CCHF et la CCFI déterminera les modalités d'exercice de cette maîtrise d'ouvrage et de remboursement des dépenses supportées pour la CCFI.

Vu les articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- *D'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCHF à la CCFI pour la réalisation des travaux de voirie du Chemin de VENUS à Bollezeele*
- *D'autoriser le Président à signer la convention portant délégation de la maîtrise d'ouvrage, tout avenant et document y afférent.*

Monsieur Waymel suggère que cette procédure s'applique à l'interne, sur le territoire de la Communauté de Communes, et que des travaux de réfection effectués sur une route mitoyenne à deux communes ne s'arrêtent pas au milieu, que la route soit faite entièrement.

Monsieur le Président valide la suggestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- *Accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCHF à la CCFI pour la réalisation des travaux de voirie du Chemin de VENUS à Bollezeele*
- *Autorise le Président à signer la convention portant délégation de la maîtrise d'ouvrage, tout avenant et document y afférent.*

URBANISME (rapporteur Monsieur Pierre BOUTTEMY).

3. Confirmation du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines ou à urbaniser du PLU de Hoymille (Délibération n°18.045).

Par délibération n° 15-157 du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a :

- Affirmé la compétence communautaire en matière de droit de préemption urbain ;
- Confirmé l'existence et la continuité de ce droit sur les communes l'ayant déjà instauré ;
- Délégué l'exercice de ce droit aux communes sur les zones urbanisées des communes ;
- Conservé l'exercice de ce droit par la CCHF sur les zones d'activités économiques.

Cette délibération a été complétée par la délibération n°16-049 du 12 avril 2016, venue préciser le type de zones concerné par l'activité économique.

La révision du PLU de la commune de Hoymille a conduit à modifier les limites des zones urbaines et des zones à urbaniser.

Il convient de confirmer le droit de préemption urbain institué sur la totalité des nouvelles zones urbaines et zones à urbaniser délimitées par le PLU révisé.

Il sera donc demandé au Conseil Communautaire d'émettre un avis pour :

- *Confirmer le droit de préemption urbain institué sur les zones UA, UB, UE, UH, 1AU et 1AUE du PLU de Hoymille ;*
- *Déléguer l'exercice de ce droit à la commune de Hoymille pour les zones UA, UB, UH et 1AU du PLU de Hoymille ;*
- *Conserver l'exercice de ce droit par la CCHF sur les zones UE et 1AUE du PLU de Hoymille.*

Monsieur Daniel THAMIRY, Maire de Hoymille, apprécie ce conseil qui permet de prendre une décision bien claire avant le délai d'application officiel du PLU, et qui évite un flou juridique possible pour certaines préemptions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à la :

- *Confirmation du droit de préemption urbain institué sur les zones UA, UB, UE, UH, 1AU et 1AUE du PLU de Hoymille ;*
- *Délégation de l'exercice de ce droit à la commune de Hoymille pour les zones UA, UB, UH et 1AU du PLU de Hoymille ;*
- *Conservation de l'exercice de ce droit par la CCHF sur les zones UE et 1AUE du PLU de Hoymille.*

TOURISME (rapporteur Madame Maryse LEPROVOST).

4. Modification des représentants de l'Office de Tourisme Intercommunal. (Délibération n°18.046)

Lors de la création de l'Office de Tourisme Intercommunal et de l'approbation de ses statuts, par délibération 16-112, le Conseil Communautaire avait également désigné les représentants siégeant au sein du Conseil d'Exploitation. Ce dernier étant composé de 23 représentants : 12 élus communautaires et 11 représentants des ex Offices de Tourisme.

Lors du Conseil d'Exploitation du 12 mars 2018, a été évoqué la situation de Madame Laurence VANDENTERGHEM, membre représentant l'ex Office de Tourisme du Pays du Lin. En effet, Mme VANDENTERGHEM ayant été absente à plus de trois Conseils d'Exploitation sans excuse préalable, et conformément au règlement Intérieur de l'OTI, celle-ci a donc été considérée comme démissionnaire. Un courrier lui a été adressé par lettre recommandée pour l'en informer.

Lors de ce même conseil, Monsieur Daniel WAYOLLE a fait part de son souhait de démissionner, pour raisons personnelles. Il représentait l'ex OT de Bergues.

Deux postes, au collège des professionnels du tourisme, sont donc vacants.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver les candidatures de :

- Madame Monique HOUVENAGHEL, pour succéder à Daniel WAYOLLE, pour Bergues ;
- Madame Véronique SALOME pour succéder à Madame VANDENTERGHEM, pour Hondskoote.

Mme Sylvie BRACHET, Maire de Bergues, souhaite savoir si Madame VANDENTERGHEM avait réagi à cette décision.

Madame Maryse LEPROVOST, Présidente de l'OTI, répond que Madame VANDENTERGHEM n'a pas répondu aux courriers envoyés et qu'elle a probablement cessé son activité au niveau du camping.

Madame BRACHET précise que Monique HOUVENAGHEL est conseillère à la ville de Bergues et membre de l'association « Les Amis de Bergues » qui a pris le relais des animations de l'ex OT de Bergues. Sa candidature est donc légitime. Elle souhaiterait avoir des informations sur Madame Véronique SALOME proposée pour remplacer Madame VANDENTERGHEM.

Madame LEPROVOST répond que Véronique SALOME est également une professionnelle du tourisme impliquée à Hondskoote et qu'elle faisait partie du Bureau de l'ex OT du pays du lin.

Monsieur Hervé Saison, Maire d'Hondskoote, ajoute que Mme VANDENTERGHEM avait été élue principalement pour empêcher l'élection d'un autre candidat à ce poste, que sa candidature n'était pas une réelle volonté de sa part et qu'elle n'a assisté à aucune réunion. Il affirme également que Madame VANDENTERGHEM, à l'époque propriétaire du camping « Le Préjoly », a bien vendu et quitté le secteur. Monsieur SAISON confirme que Mme SALOME est très impliquée dans la vie locale, elle est d'ailleurs trésorière d'un club de judo, et au niveau du tourisme, puisqu'elle a toujours été très active dans les actions menées par l'ex OT du Pays du Lin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les candidatures de Madame Monique HOUVENAGHEL et de Madame Véronique SALOME.

RESSOURCES HUMAINES (rapporteur Monsieur Hervé SAISON).

5. Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements. (Délibération n°18.047)

Les prochaines élections professionnelles au Comité Technique sont prévues le 6 décembre 2018. Au moins 6 mois avant la date du scrutin, avant le 6 juin 2018, les collectivités territoriales ayant 50 agents et plus doivent prendre une délibération :

- Fixant le nombre de représentants titulaires au vu des effectifs au 1er janvier 2018 ;
- Décidant le maintien ou non de la parité ;
- Décidant le recueil ou non de l'avis du collège des représentants de l'administration.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de prendre la délibération dans les mêmes conditions que lors des précédentes élections professionnelles de 2014, et donc de :

- Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

Monsieur Hervé Saison précise que lors des réunions, sont invités les titulaires et les suppléants.

- Maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la communauté de communes égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- Décider du recueil par le comité technique, de l'avis des représentants de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre en relevant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre la délibération dans les mêmes conditions que lors des précédentes élections professionnelles de 2014, et donc de :

- Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- Maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la communauté de communes égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- Décider du recueil par le comité technique, de l'avis des représentants de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre en relevant.

Date du prochain communautaire : 26/06/2018

➤ Questions diverses.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel DECOOL pour qu'il puisse apporter quelques précisions sur ce qui est demandé par la CCHF à Initiatives Rurales :

Michel DECOOL explique qu'il y a quelques mois Monsieur le Président a souhaité qu'il travaille avec les associations Initiatives Rurales et AIPI afin d'essayer de trouver un équilibre sur ces structures et tout particulièrement au niveau d'Initiatives Rurales, où s'effectuait un transfert de personnel de la CCHF vers Initiatives Rurales et donc obligation de rembourser l'intégralité des salaires des personnes mises à disposition à celui qui en est le garant, à savoir la CCHF.

Après un travail avec Madame Régine CADART, Présidente d'Initiatives Rurales, sur les comptes de l'association et leur organisation (les différentes charges), ils se sont aperçus que les intervenants mis à disposition n'étaient pas inclus dans les charges et coûts salariaux qui étaient demandés aux différentes communes.

Après avoir consulté également Madame Claudine DELASSUS, Présidente de l'AIPI, qui a expliqué son fonctionnement, ils se sont aperçus que pour arriver à un équilibre, sans avoir recours à une subvention, il fallait revoir les coûts pratiqués sur les travaux espaces verts et sur les travaux de bâtiments. Après calcul, pour les tarifs travaux espaces verts, sur une moyenne de 4,25 €/h il fallait passer à 8 €/h et passer de 4,25 €/h à 12 €/h pour les tarifs travaux de bâtiments, ce qui a suscité des réactions des élus. Mais le travail n'est pas complètement terminé, puisqu'une réunion a lieu ce lundi, pour étudier la mise en place d'un budget social (les communes bénéficiant de moins en moins d'aides des services de l'état). Ce budget social, permettrait une prise en charge par la CCHF d'une partie du montant facturé par l'AIPI ou IR. Par exemple, pour une heure de travail en espaces verts, le coût actuel est de 4,25 €, il passerait à 8 €, la commune continuerait à verser 5€ et le complément serait pris en charge par la CCHF. Et pour avoir un équilibre sur l'ensemble du territoire de la CCHF, on définirait un coût par habitant. L'avantage serait l'intervention de l'AIPI et d'Initiatives Rurales sur l'ensemble du territoire de la CCHF, ce qui favoriserait aussi l'insertion. L'occasion se fera d'en rediscuter plus précisément avec des tableaux permettant de comprendre le fonctionnement, mais à ce jour rien n'est décidé puisque le travail est encore en cours. Monsieur DECOOL remercie l'AIPI et Initiatives Rurales pour leur travail et pense que le système doit être maintenu, mais qu'il ne peut rester ainsi et qu'il faut être transparent. Puisque le problème se pose également au niveau de l'AIPI, mais dans l'autre sens, puisque l'AIPI met du personnel à disposition de la CCHF, et qui en fin de compte travaille pour Initiatives Rurales, sous l'autorité d'Initiatives Rurales et ce dans le cadre de l'épicerie solidaire.

Monsieur le Président précise que tout ceci est complètement illégal et que dès début janvier, dès qu'il a appris que la CCHF mettait à disposition d'Initiatives Rurales du personnel sans aucune compensation (organisation en place avant la fusion), et qu'il en portait la responsabilité à partir du moment où il en avait la connaissance, Monsieur le Président a réagi et organisé une réunion avec Mme CADART, Présidente d'IR. Il a été convenu que ne soit demandée la restitution des sommes correspondantes à la mise à disposition qu'à partir du 1^{er} juillet. Pourquoi cette date ? Parce que cela laissait 6 mois pleins pour trouver une solution qui ne mette pas les finances d'Initiatives Rurales en péril de par l'induction du fait de devoir rembourser – La discussion a commencé et le dossier a été confié à M. DECOOL.

Monsieur le Président tient à ajouter qu'il n'a jamais été une seule fois question que la commune soit appelée, d'une manière ou d'une autre, à compenser la totalité du remboursement d'Initiatives Rurales vers la CCHF. Il pense, qu'il est de l'intention de personne, parmi l'exécutif de mettre en difficulté des entreprises et en l'occurrence des associations d'insertion, que ce soit à la fois Initiatives Rurales ou que ce soit l'AIPI. Et comme l'a abordé judicieusement Monsieur DECOOL, il pense que nous devons arriver à modéliser l'exercice des actions de ces deux associations sur l'ensemble du territoire. En conclusion, nous étions dans l'illégalité et il ne pouvait pas laisser faire ça, aussi bien vis à vis d'Initiatives Rurales que pour l'AIPI, même si pour l'AIPI c'est dans l'autre sens, et jamais il n'a été demandé que les communes ne remboursent la totalité de ces remboursements. »

Monsieur le Président donne la parole à Mme Régine CADART :

« Il fallait que nous remboursions les mises à disposition. Pour être claire, le montant à rembourser étant de 98 000 €. Nous n'avions pas d'autres alternatives, s'il fallait rembourser la totalité, que d'augmenter le montant de la prestation auprès des collectivités. Nous avons donc annoncé lors de la dernière réunion de programmation, des augmentations qui allaient de 4,25 € à 8 € pour les brigades vertes, et de 4,25 € à 12 € pour le bâtiment. Plus d'augmentation pour le bâtiment, car les intervenants sont entourés d'encadrants professionnels et nous apportons du matériel. D'un autre côté, comme évoqué avec Monsieur le Président lors de notre rencontre, je conçois qu'il faille un peu augmenter nos tarifs auprès des collectivités mais pas de façon aussi flagrante, parce que travailler pour 4,25 €/h semble très peu. Nous nous étions accordés sur le fait de ne pas laisser la part complète de l'augmentation aux communes, et qu'une partie serait prise en charge par la CCHF. Là-dessus nous sommes encore en train de travailler avec M. DECOOL pour voir ce que nous pouvons faire et comment nous pouvons arranger les choses. La semaine dernière, nos 2 associations ont eu leur dialogue de gestion avec la DIRECTE pour l'Etat, le Département et Pôle Emploi, et il faut savoir que nos deux associations sont très bien notées, nous sommes au-dessus des pourcentages de mise à l'emploi dans le Département, donc je pense que nous avons raison de ne pas mettre en péril le devenir de celles-ci, importantes pour la remise à l'emploi, mais aussi pour le développement économique qui, pour moi, passe aussi par l'insertion. Je suis allée la semaine dernière pour remplacer le Président à la signature d'une charte concernant les associations d'insertion sur le territoire de la CCFI, CCFL, et ces associations ont été mises à l'honneur parce qu'elles font un travail magnifique. Et j'espère que nous pourrons continuer à travailler ainsi et que nous trouverons un terrain d'entente de façon à ne pas mettre en péril le devenir de nos associations. Et nous continuons avec M. DECOOL à travailler là-dessus. »

Monsieur le Président affirme la volonté politique de la CCHF de soutenir les deux structures d'insertion présentes sur le territoire, il n'a jamais été question que cela en soit autrement.

Monsieur le Président clôt la séance et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Fait à Bergues, le 20 juin 2018

Le Président,
André FIGOUREUX



